



Commune d'Andres

Fourniture d'une tondeuse
autoportée, avec reprise de
l'ancien tracteur tondeuse
(Fourniture)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Consultation N°CS_MA201805-06

**Responsable Délégué de
l'opération :**

Allan Turpin ;
1er Adjoint délégué,
88, route des Ecoles
62340 Andres
Mail : adjoints@andres62340.fr

Secrétariat:

88, route des Ecoles,
62340 Andres
T. +33 (0) 3 03 21 35 28 16
Mail : secretariat@andres62340.fr



Table des matières

<i>I. OBJET DE LA DEMANDE</i>	3
<i>II. DÉTAIL DES BESOINS ET EXIGENCES</i>	3
II.1 Généralités	3
<i>III. TRAVAUX TRANCHE FERME</i>	4
III.1 Généralité :	4
III.2 Caractéristique du Tracteur Tondeuse :	4
III.3 Reprise du Tracteur tondeuse actuel :	5
<i>IV. Constat de livraison</i>	6
<i>V. Exigences et obligations</i>	6
<i>VI. Visite des lieux</i>	6
<i>VII. Assurances</i>	6
<i>VIII. DÉTAIL DE L'OFFRE</i>	7
<i>IX. VARIANTE OBLIGATOIRE</i>	7
<i>X. ANNEXE</i>	7



I. OBJET DE LA DEMANDE.

Le présent CCTP concerne la fourniture d'une tondeuse autoportée neuve, mais avec une variante pour une d'occasion, avec la reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

II. DÉTAIL DES BESOINS ET EXIGENCES.

II.1 Généralités.

II.1.a. Instructions générales.

Avant la remise de son offre, le candidat devra se mettre parfaitement au courant de toutes les conditions relatives à l'objet de la demande.

Aucune incompréhension prétendue quant à l'étendue du présent CCTP ne sera prise en considération.

La remise de l'offre du candidat implique son accord sur toutes les directives, conditions et points exposés.

Le candidat devra s'assurer que sa proposition est complète et cohérente avec les pièces techniques.

Le titulaire ne pourra en aucun cas revenir sur les prix du marché, en prétextant des imprécisions ou omissions dans la description.

II.1.b. Fournitures.

Toutes les fournitures qui seront proposées et installées par le titulaire seront neuves, de fabrication récente, de première qualité, exemptes de toute altération, et maintenues en l'état jusqu'à réception.

Le titulaire reste entièrement responsable des solutions proposées, car il a obligation du devoir de conseil.

Les fournitures seront marquées CE. Elles seront munies, par les soins du titulaire, de tous les accessoires prévus pour leur fonctionnement particulier.

II.1.c. Réception

La réception sera prononcée dès lors où la tondeuse autoportée, ces accessoires annexes, et l'ensemble de la documentation afférent seront livrés.



III. TRAVAUX TRANCHE FERME.

Cette tranche ferme concerne uniquement la fourniture d'une tondeuse neuve.

III.1 Généralité :

III.1.a. Garantie du matériel :

Le matériel proposé par le candidat devra être au minimum de 5 ans pièces et main d'œuvre.

Le délai d'intervention ne devra pas excéder 48 heures à compter dès la déclaration de la panne.

Le matériel devra être soit réparé sur la place (sur la commune d'Andres), ou soit en atelier. Dans ce dernier cas, le titulaire aura à sa charge le retour en atelier et sur site.

III.1.b. Financement du matériel :

Le candidat devra proposer des facilités de financement de la tondeuse autoportée sur une durée n'excédant pas 4 ans.

Les offres des candidats seront également jugées sur le taux d'intérêt du financement et du montant des annuités.

III.1.c. Détails des pièces d'usure et de rechange.

Dans une note technique jointe au dossier, le candidat devra réaliser la liste des pièces d'usure et de rechange, avec la périodicité estimée de changement de celle-ci ainsi que leur coût en séparant le coût de la main d'œuvre du coût des pièces

Le candidat devra également signaler dans cette note technique la périodicité des entretiens (filtre à huile, vidange, bougie, etc...) et le coût en séparant le coût de la main d'œuvre du coût des pièces.

Le candidat devra également préciser la consommation estimée de la tondeuse autoportée qu'il propose.

CETTE NOTE EST OBLIGATOIRE

III.2 Caractéristique du Tracteur Tondeuse :

La surface de tonte d'espace vert est estimée à 20 000 m², dont un terrain de football.

La tondeuse autoportée devra avoir une puissance d'environ 25 chevaux, et elle fonctionnera au diesel.

Elle sera équipée :

- d'un plateau de coupe d'environ 1,40 mètre ;
- de 2 lames de coupes ;
- d'une éjection centrale ;
- d'une capacité de ramassage de 500 litres ;
- d'un bac de bennage ;
- d'une prise de force ;
- 4 roues motrices ;
- Transmission hydrostatique ;
- Vitesse de déplacement environ 15km/h



III.3 Reprise du Tracteur tondeuse actuel :

Le candidat devra rédiger sa meilleure offre de reprise pour le tracteur tondeuse actuel.

L'offre correspondra à une reprise dans l'état du matériel. Le candidat prendra à sa charge le retrait du matériel.

IV. Constat de livraison

Le titulaire informera la Municipalité d'Andres de la date de livraison au moins 7 jours ouvrables avant la livraison. Il sera procédé en présence d'un responsable délégué de la Municipalité d'Andres, à un constat du bon état du matériel. Le cas échéant, les imperfections, les omissions ou malfaçons constatées seront notifiées.

Le titulaire sera tenu alors de remédier aux imperfections et malfaçons dans un délai fixé par le responsable délégué des travaux de la Municipalité d'Andres.

Une démonstration du matériel aux agents techniques de la commune d'Andres est imposée et devra donc être effectuée lors de la livraison du matériel. Sans cette démonstration la livraison ne sera pas déclarée.

V. Exigences et obligations

Les prestations à la charge du titulaire comprennent l'intégralité de la fourniture de tout ce que requiert la livraison de la tondeuse autoportée pour la tenue des garanties, à savoir :

- Les notices techniques ;
- Toutes les formalités et autorisations administratives ou autres ;

Toutes ces sujétions sont comprises dans les prix remis par le titulaire. Sont également comprises toutes les prestations qui, en raison de leur caractère accessoire ou par omission, n'auraient pas été désignées explicitement dans le présent document et ses annexes.

Chaque candidat devra s'engager sur les délais et les durées d'intervention, et donnera les délais en jours ouvrables et en jours ouvrés.

Le candidat jouera pleinement son rôle de conseil lors de la remise de son offre et, s'il est retenu, pendant les travaux.

VI. Visite des lieux

Il est vivement conseillé avant la remise de son offre d'avoir pris connaissance des lieux par une visite approfondie du site et de ses abords afin de juger de l'importance de son offre.

Les candidats se rapprocheront de Monsieur Turpin Allan pour réaliser une visite:
secretariat@andres62340.fr

VII. Assurances

Le titulaire assume la direction et la responsabilité de l'acheminement de la tondeuse autoportée.

En conséquence, il est seul responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels que l'acheminement de la tondeuse autoportée peut causer directement ou indirectement :

- À son personnel ou aux tiers ou encore à la personne publique,
- À ses biens, aux biens appartenant à la personne publique, ou à des tiers.



VIII. DÉTAIL DE L'OFFRE

Par la remise de son offre, le candidat admet connaître et avoir accepté toutes les obligations et responsabilités énumérées dans les différentes pièces du dossier de consultation.

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le présent CCTP à paraphé et signé sans aucune modification,
- Un devis détaillé point par point,
- Le délai de livraison après notification du marché,
- Les fiches techniques du matériel
- Un dossier technique comprenant les fiches techniques des produits proposés

Tous les documents techniques et autres seront rédigés en français.

IX. VARIANTE OBLIGATOIRE

Le candidat devra proposer une tondeuse autoportée d'occasion ayant les mêmes caractéristiques énumérées dans la tranche ferme, avec un nombre d'heures d'utilisation inférieur à 1500 heures.

X. ANNEXE.

Sans.

1^{er} Adjoint délégué
Allan TURPIN



